

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Le présent appel d'offres consiste à retenir les services professionnels d'un Prestataire de services afin d'effectuer la conception des plans et devis, la préparation et la transmission de la demande d'autorisation au MELCCFP, la préparation et la gestion des demandes de mandats complémentaires, la préparation des documents d'appel d'offres pour construction, les services durant l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux, la mise en route et la préparation des manuels d'exploitation et d'entretien.

Seules les entreprises ayant un établissement au Canada et où elles exercent leurs activités de façon permanente sont admissibles à soumissionner. Cet établissement doit être accessible au public durant les heures normales d'ouverture et regrouper une partie importante des ressources permanentes, du matériel et de l'équipement nécessaires à l'exécution du mandat pour lequel la Municipalité entend attribuer un contrat.

Les documents de soumission sont disponibles par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) sur le site Internet www.seao.ca en payant les coûts prévus à ces fins. Tous les Soumissionnaires doivent obligatoirement s'y conformer, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'au rejet de la soumission ou à la résiliation du contrat, le cas échéant.

Les soumissions doivent être insérées dans des enveloppes scellées, adressées à l'attention de Madame Krystelle Dagenais, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Chénéville, et seront reçues jusqu'au jeudi 28 septembre 2023 à 11 h à l'hôtel de ville.

Les soumissions seront ouvertes au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville, en présence d'au moins deux témoins. À cette étape, seulement les noms des Soumissionnaires seront déclarés à haute voix, puisque les documents seront analysés par la suite pour conformité et les offres soumises à la pondération d'un comité de sélection chargé de les évaluer sur la base des documents fournis.

La Municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout Soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents d'appel d'offres.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à recourir à aucuns frais ou obligations d'aucune sorte envers le ou les Soumissionnaires.

Nous vous remercions à l'avance pour l'intérêt que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

DONNÉ À CHÉNÉVILLE CE 31^{ième} JOUR DU MOIS D'AOÛT 2023

Krystelle Dagenais, Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Chénéville